

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Action collective)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001104-203

Date : 3 septembre 2021

---

**SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE : L'HONORABLE PIERRE-C. GAGNON, J.C.S.**

---

**BENJAMIN VIOT**  
Demandeur

c.  
**U-HAUL CO. (CANADA) LTÉE**  
Défenderesse

---

**JUGEMENT AUTORISANT DE MODIFIER LA DEMANDE D'AUTORISATION**

---

[1] Le 31 août 2021, les avocats du demandeur demandent la permission de modifier leur demande d'autoriser une action collective principalement :

- pour se désister envers Web Team Associates et ne conserver pour seule défenderesse que U-Haul Co. (Canada) ltée;
- ajouter deux pièces, soit P-26 et P-27;
- clarifier quelques allégations de la demande.

[2] Telle demande n'est pas contestée.

[3] Les parties conviennent que telles retouches ne doivent en rien altérer la convocation du débat sur l'autorisation de l'action collective, fixé au 21 septembre 2021.

[4] Il n'y a pas lieu d'aviser spécifiquement les membres putatifs du désistement envers Web Team Associates, qui ne paraît pas comporter de conséquences significatives pour eux.

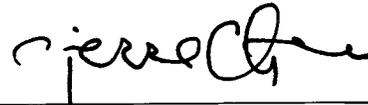
**POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

[5] **AUTORISE** la modification de la demande pour autorisation d'exercer une action collective conformément au projet annexé à la demande du 31 août 2021;

[6] **ORDONNE** la production de telle demande modifiée au plus tard 10 jours après la date du présent jugement;

[7] **CONFIRME** la tenue de l'audience sur l'autorisation le 21 septembre 2021;

[8] **SANS FRAIS** de justice.



---

PIERRE-C. GAGNON, j.c.s.

Me Mathieu Charest-Beaudry  
Me Lex Gill  
*TRUDEL, JOHNSTON & LESPÉRANCE*  
et  
Me Bruno Grenier  
Me Cory Verbauwhede  
*GRENIER VERBAUWHEDE AVOCATS INC.*  
et  
Me Peter Shams  
*HADEKEL SHAMS*  
Avocats pour le demandeur

Me Sidney Elbaz  
Me Joséane Chrétien  
Me Yassin Gagnon-Djalo  
*McMILLAN*  
Avocats pour la défenderesse

Date d'audience : Aucune; sur échange de courriels